

LA COOPERATION NORD-SUD CEE-PAYS DU MAGHREB : L'EXEMPLE DE LA TUNISIE.

L'AUTEUR DE CET ARTICLE EST Dr. Abdallah GABSI

Enseignant et Chercheur dans les Universités de Toulouse et d'Amiens

Diplômé des Universités françaises

DOCTEUR EN DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

DOCTEUR EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DOCTEUR EN GESTION

DOCTEUR D'ETAT FRANÇAIS EN SCIENCES ECONOMIQUES

TITULAIRE DE 10 DEA /DESS DONT UN EN SCIENCES POLITIQUES

QUALIFIE MAITRE DES CONFERENCES PAR LE CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES FRANÇAISES

Cet article est publié dans la Revue Horizons Maghrébin le Droit à la Mémoire

N° 6. Printemps 1986. pp. 6-32. Université Toulouse II.

HORIZONS MAGHREBINS

6

printemps 1986

le droit à la mémoire

revue des étudiants maghrébins de l'université de toulouse-le mirail

Charles BONN

Tahar BEN JELLOUN

Abdelhak SERHANE



30f

Relations Nord / Sud Tunisie CEE.
Vous avez dit toxicomane maghrébin?.

Les femmes maghrébines à Lavelanet.

Cri de femme
Ma mère

ECHO D'UNE THESE :
Les relations Nord - Sud -
Tunisie - CEE - de A. Gabsi

M.A. BELLAGH

Photo : A. HARAKAT



Monsieur Abdallah GABSI vient de soutenir devant l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, une thèse pour le Doctorat 3e cycle en Droit*.

Ce travail, dont les membres du jury* ont dit tout le bien qu'ils pensaient, mérite à nos yeux d'être porté à la connaissance du public, d'autant plus que, selon le Professeur Henry ROUSSILLON cette thèse est un Doctorat d'Etat et seul un calendrier serré n'a pu faire aboutir les procédures administratives indispensables pour sa transformation.

* GABSI (Abdallah). - Les relations Nord-Sud, l'exemple de la communauté européenne, de 1970 à 1985, Doctorat 3e cycle en Droit - Université des Sciences Sociales, Toulouse I, 19 Février 1986, T.I et T.II, 646 p., dont annexe : 58 p., bibliographie : 12 p.

* LE JURY

Président : Mr Pierre VELLAS, Professeur en Droit et Directeur de l'Institut d'Etudes Internationales et des Pays en développement de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.

Suffragants : Mr Henry ROUSSILLON, Professeur de Droit Public à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse I.

Mr Jean-François COUZINET, Professeur de Droit Public à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse I.

Par ailleurs, Monsieur Pierre VELLAS n'a pas manqué de souligner que c'est là un travail de référence qu'il utilisera lui-même pour ses propres recherches.

Mr VELLAS a insisté sur les qualités de ce jeune chercheur maghrébin qui a opté pour une formation multidisciplinaire* que l'on remarque tant au niveau de l'analyse quantitative (maîtrise de l'exploitation des données comptables et statistiques), que qualitative (formation socio-économique et juridique). Le Professeur Henry ROUSSILLON a fait remarquer que "généralement les étudiants des pays du Tiers-Monde présentent leur thèse comme une sorte de règlement de compte avec l'Occident", avis partagé par Mr Jean-François COUZINET.

Commentant la troisième partie de la thèse intitulée "La coopération socio-culturelle scientifique et technique", où un chapitre a été consacré à l'immigration maghrébine en France, Monsieur le Professeur VELLAS n'a pas manqué d'évoquer "toute l'admiration qu'il porte à l'égard des travailleurs immigrés du Maghreb qui se sacrifient pour subvenir aux besoins de leur famille restée au Pays."

5

La thèse de Abdallah GABSI, sur la base d'une méthodologie adéquate et d'une approche originale a permis d'éclairer avec le maximum d'objectivité les rapports Nord-Sud, dans cet exemple : les rapports C.E.E.-Tunisie.

Toulouse le 20 Février 1986
M.A. BELLAGH

* Docteur en Droit (Etudes Internationales et Européennes)
Docteur en Urbanisme

* A noter que Mr Abdallah GABSI est également l'auteur d'une remarquable thèse en urbanisme portant sur l'analyse socio-économique et spatiale du tourisme en Tunisie de 1962 à 1982 : l'exemple de HAMMAMET (cf. Horizons Maghrébins N°3/4, pp.115-139).

LES RELATIONS NORD-SUD :
*l'exemple de la Tunisie et de la Communauté
Economique Européenne de 1970 à 1985*

A. GABSI *

« Cette coopération (Tunisie France) doit également être liée au fait que la Tunisie est un pays doté de ressources naturelles et humaines importantes et se trouve dans un carrefour privilégié entre l'Europe *avec la C.E.E.* et les pays industrialisés et le monde arabe ».

Jacques DELORS

« Conjoncture » n° 74 Décembre 1982 p. 11. TUNIS.

« Le Maghreb a besoin de l'Europe. L'Europe a besoin du Maghreb. Que l'on prenne les *chiffres globaux* ou *ceux de chaque pays maghrébin*, la nécessité de leurs échanges avec l'Europe éclate ».

Michel JOBERT

Jeune Afrique n° 1277 - 26 juin 1985 - p.44.

« Aider le tiers monde, c'est s'^{soi}'aider même ».

Claude CHEYSSON

La décennie soixante dix fut marquée par de nombreuses mutations économiques au niveau mondial. Les modifications souhaitées par les pays en développement, et qui font l'objet de controverses entre les pays industrialisés nécessitent que l'on s'interroge de nos jours sur les nouvelles relations Nord-Sud.

La crise est encore présente et la reprise que l'on évoque de temps à autre n'est pas aussi effective et durable qu'on le pensait : Les indications (inflation, chômage) en témoignent.

Cela pousse, par conséquent, les pays de la CEE au protectionnisme à l'encontre des importations en provenance du Maghreb et du Machrek, zones géographiques attachées par des accords de coopération à cette puissance régionale en voie d'élargissement.

7

L'adhésion toute récente, de l'Espagne et du Portugal, après la Grèce, à la C.E.E. inquiète fortement la Tunisie et bien d'autres pays du tiers-monde qui, en raison de la structure de leurs exportations, quasiment identique à celle des deux nouveaux membres, commencent à s'interroger sur l'avenir de leurs relations avec la C.E.E.

L'inquiétude issue de l'élargissement de la C.E.E. s'avère d'autant plus forte que ses pays membres, notamment la France, occupent une place de choix dans les importations et les exportations tunisiennes (voir Tableau I). Les retombées économiques du protectionnisme communautaire né de l'élargissement, ne risque-t-il pas de porter ombrage à d'autres domaines traditionnels de coopération : financier, socio-culturel, scientifique et technique ?

CHOIX DE LA PERIODE : 1970-1985

Cette période de 15 ans (1970-1985) que nous avons choisie ne correspond pas à un arbitraire de notre part.

* *Docteur en Droit (Etudes Internationales et Européennes)*
Docteur en Urbanisme

TABLEAU I

ECHANGES DE LA TUNISIE AVEC LES PRINCIPAUX ENSEMBLES GEOGRAPHIQUE

PART MOYENNE CALCULEE EN POURCENTAGE POUR LA PERIODE :

1976 - 1979

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
C.E.E.	59,8	56,2
A.E.L.E.	3,7	1,1
AMERIQUE DU NORD	7,2	10,5
MAGHREB ARABE	1,0	5,4
PAYS ARABE D'ORIENT	6,2	0,5
PAYS SOCIALISTE	4,5	3,7
PAYS DIVERS D'ASIE	2,2	1,3
AMERIQUE LATINE	2,5	1,0
AUTRES REGIONS	12,9	20,5
TOTAL EN POURCENTAGE	100	100
TOTAL EN VALEUR EN 1 000 DINARS	873 920	482 912

A partir des données de la Banque Centrale de Tunisie (B.C.T.) pour la période considérée.

1 Dinar	0,969598 écu	fin 1983
1 Dinar	1,35 \$	fin 1983
1 Dinar	11,40 F.F.	fin 1983

Elle est pour nous chargée de signification par les événements suivants :

1970 date marquant un tournant dans la politique tunisienne.

Il s'agit d'un retour au libéralisme économique après la décennie du système coopératif qui s'est soldé par un "échec" et dont les causes sont multiples, sur lesquelles nous n'allons pas nous arrêter ici.

C'est aussi l'année suivant celle de la conclusion du premier accord CEE-Tunisie, accord limité au seul aspect commercial.

1972 est l'année du vote en Tunisie de la fameuse loi offrant des encouragements divers aux investisseurs, à l'exportation, originaires essentiellement de l'Europe communautaire (1). C'est en cette année 1972 que s'est produit le premier élargissement de la CEE à l'Angleterre, l'Irlande et le Danemark.

9

Notons que jusqu'ici, la CEE se structure vers le Nord.

1976 On assistait à la conclusion de l'accord CEE-Tunisie, CEE-Algérie et CEE-Maroc.

1981 Correspond au second élargissement de la CEE à la Grèce.

1985 Correspond quant à elle, au troisième élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal.

Pour ces deux derniers élargissements, la CEE s'étend vers le Sud, dont la structure économique s'apparente à celle des trois pays d'Afrique du Nord.

Si ce dernier élargissement suscite autant d'inquiétude, c'est parce que les pays de la rive Sud de la Méditerranée voient leurs échanges menacés par la concurrence certaine que leur poseraient l'Espagne et le Portugal

(1). Voir chapitre I, Tome I de la thèse, consacré aux " Réalisations développantes " , Page. 114.

devenus aujourd'hui membre à part entière de la CEE.

COMPLEMENT DE METHOLOGIE

Pour une meilleure analyse de ces échanges nous avons décidé de partir du général au particulier.

Le général consiste pour nous à analyser l'évolution des groupes de produits tels qu'ils sont classés par les organismes internationaux tels que la Banque mondiale.

Nous pouvons donner pour exemple :

10

- les produits alimentaires, boissons et tabacs,
- les produits énergétiques,
- les matières premières,
- les produits chimiques,
- les machines et matériel de transport,
- les autres produits manufacturés.

En ce qui concerne le particulier, pour chaque groupe de produits nous nous sommes attachés à l'exemple d'un produit déterminé, exemple : céréale, huile d'olives ou vin, pour le groupe de "produits alimentaires, boissons et tabacs."

Cette démarche a été suivie aussi bien pour l'analyse des rapports CEE-Tunisie que pour l'analyse des rapports France-Tunisie.

Si la France a fait l'objet de notre choix en tant qu'exemple, c'est parce que ce pays, membre de la CEE, a des rapports historiques avec la Tunisie. Sa place est prépondérante dans les échanges tunisiens - voir Tableau II -

TABLEAU II

POSTES DES IMPORTATIONS AGRO-ALIMENTAIRES TUNISIENNES

POUR LESQUELLES LA FRANCE OCCUPE PLUS DE

15 % DU MARCHÉ TUNISIEN

POSTES	PART DU MARCHÉ en %	RANG DES FOURNISSEURS	EVOLUTION 1982/83 en %
Préparation de légumes et de fruits	89,4	1	+ 87,1
Viandes et abats	55,2	1	+ 109
Préparation à base de céréales	50,7	1	+ 72,5
Animaux vivants	41,1	1	+ 5,4
Lait et crème	36,7	1	- 1,8
Céréales	28,7	2	- 61,3
Fruits frais et secs	26,4	2	- 90,4
Préparations alimentaires diverses	24,5	2	+ 78,7
Boissons, alcools et vinaigre	21,7	2	- 58,1
Sucre et sucreries	17,7	3	+ 16,9

PROBLEMATIQUE

Attachée à une meilleure performance économique, la Tunisie, comme tout autre pays d'ailleurs, s'efforce de mener une politique, guidée par la recherche d'ajustement des impératifs de la croissance et de ceux de la division internationale du travail. Cette politique est-elle vulnérable aux grandes décisions prises par les géants économiques avec lesquels traite la Tunisie, notamment la CEE, principal client et fournisseur de celle-ci ?

12

A un moment où le protectionnisme étend son champ d'action aussi bien à l'encontre des pays industrialisés que des pays en développement et où le fossé se creuse entre le discours et la réalité quotidienne des échanges mondiaux, une question s'impose : où en est-on de la coopération institutionnalisée par les accords conclus en 1976 entre la CEE et les pays du Maghreb ?

Dans cette situation particulièrement fragile (crise), les échanges entre ces parties, pour certains produits, évoluent en dents de scie, et ce, en raison des entraves posées par la CEE sous prétexte de sauvegarder son marché et notamment celui des produits dits sensibles à la concurrence des pays en développement.

S'agit-il ici de coopération ou de rapport de force?

Les relations sont-elles à la fois fondées sur un esprit de coopération et sur la préservation des intérêts de chacune des parties contractantes ?

A force inégale, les plus faibles sont-ils, comme à l'accoutumé, (et en dépit du discours institutionnalisé en faveur de la coopération Nord/Sud), tenus de faire les concessions et de s'adapter aux exigences des économiquement dominants ?

A chacune de ces questions, nous nous sommes efforcés d'apporter une réponse de nature à éclairer les rapports Nord-Sud à travers un exemple déterminé : CEE-Tunisie, puis France-Tunisie. Pour ce faire, nous avons distingué les actions communautaires et les actions nationales puisque chaque pays membre de la CEE agit dans un cadre communautaire et d'une façon autonome.

APERCU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Pour permettre un meilleur fonctionnement des relations CEE-Tunisie et pays membre de la CEE-Tunisie, plusieurs institutions ont été mises en place. Les unes agissent dans un cadre communautaire (B.E.I., Délégation de la CEE en Tunisie) et les autres dans un cadre national (B.F.C.E., C.O.F.A.C.E. ... pour la France ; C.E.P.E.X., A.P.I.... pour la Tunisie)(1). Enfin, d'autres agissent dans un cadre mixte où l'on retrouve à la fois des représentants communautaires ou nationaux des pays membres et la Tunisie (commission mixte CEE-Tunisie et commission mixte France-Tunisie).

Outre les institutions, pour la promotion des relations CEE-Tunisie, des lois et des accords ont vu le jour, et ce, pour favoriser la coopération.

13

Parmi les lois tunisiennes relevant du domaine de la coopération, celle d'avril 1972 (loi 72-38) demeure historique d'autant plus qu'elle est venue multiplier les encouragements en faveur des investisseurs à l'exportation à un moment où les pouvoirs publics décidèrent de retourner au libéralisme.

La loi 72-38 a certes favorisé l'installation en Tunisie d'investisseurs étrangers originaires notamment de la CEE. En effet, cette loi intéresse tous les investisseurs remplissant les conditions requises. Depuis sa promulgation, en 1972, on a recensé, à la fin de 1981, 309 projets réalisés. Les nationaux retiennent 63 entreprises ayant permis la création de 5 202 emplois (1').

(1) B.E.I. : Banque Européenne d'Investissement

B.F.C.E. : Banque Française pour le Commerce Extérieur

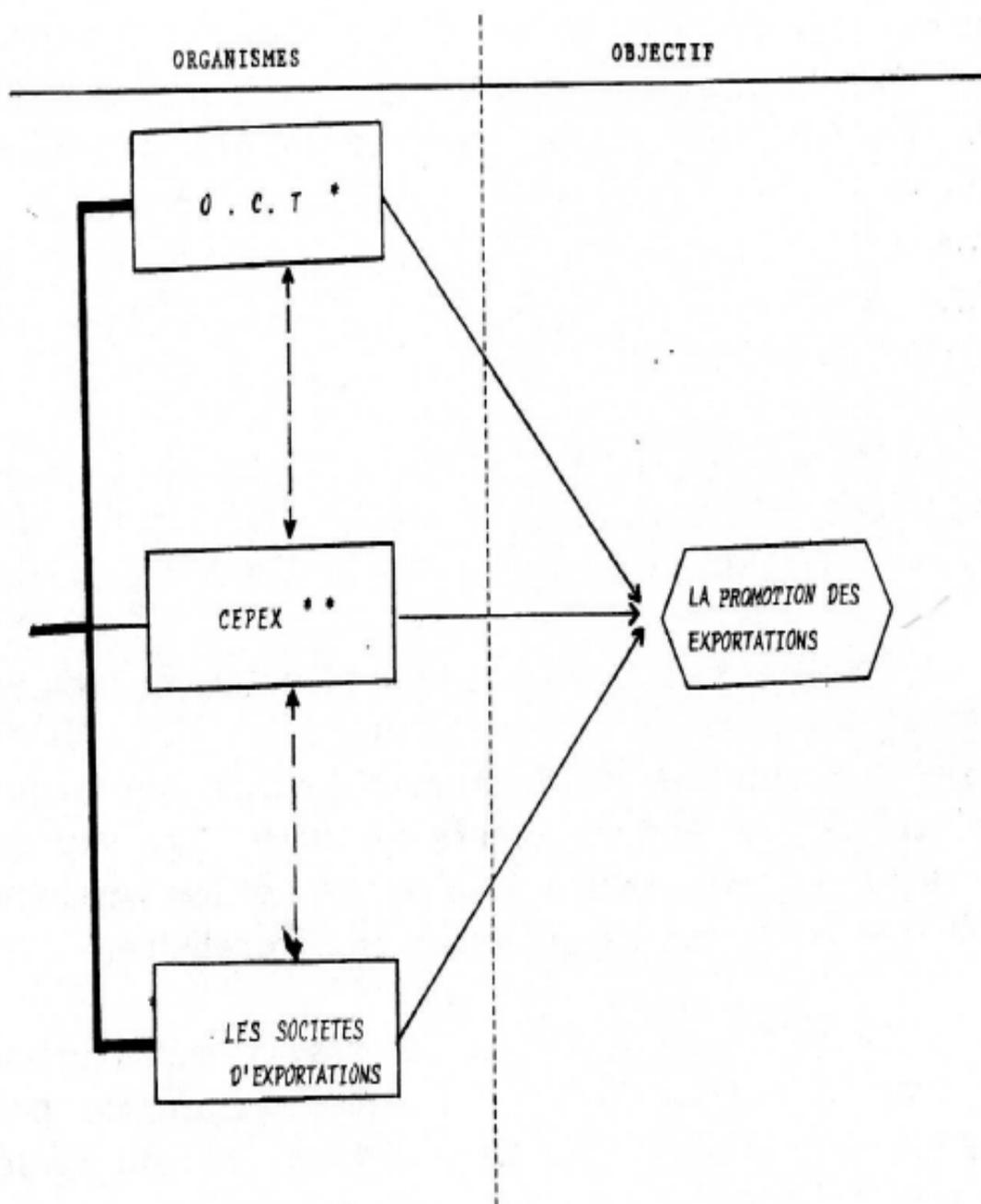
C.O.F.A.C.E. : Compagnie Française d'Assurances pour Le Commerce Extérieur

C.E.P.E.X. : Centre de Promotion des Exportations

A.P.I. : Agence de Promotion des Investissements

(1') voir note p.15

ORGANISMES CHARGES DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

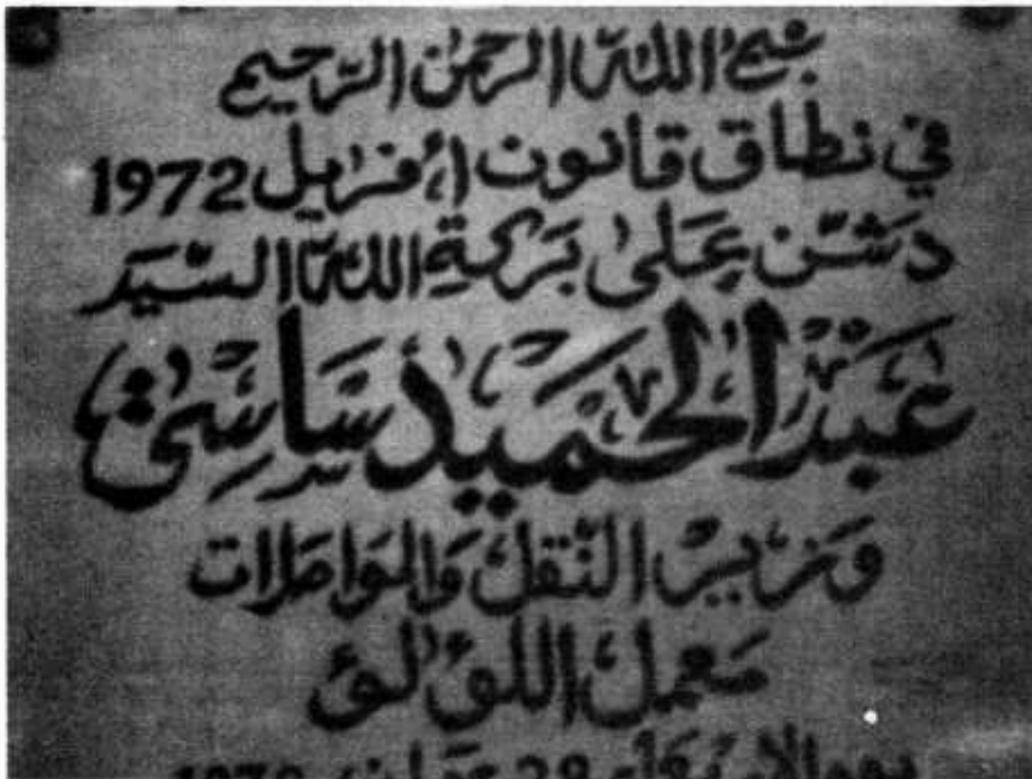


* Office du Commerce Turisien

** Centre de promotion des Exportations

←---→ Liaison fonctionnelle (communications entre organismes)

———— Liaison hiérarchique d'autorité supérieure (exemple Ministère du commerce extérieur).



15

Photo : A. GABSI

*Au nom de Dieu le élément et miséricordieux
Dans le cadre de la loi d'avril 1972
par la grace de Dieu
Monsieur Abdalhamid SASSI
Ministre des transports et communications
a inauguré l'usine des perles
le mercredi 28 juin 1978
(Usine située dans les environs de
Hammamet GOUVERNORAT DE NABEUL).*

(1) A partir des statistiques de l'Agence de Promotion des investissements - Tunis -
Ne figurent parmi ces 63 entreprises, que celles à capital exclusivement tunisien.

Cependant, les tunisiens ne sont pas en reste; ils participent au capital d'entreprises exportatrices. Leur part peut aller jusqu'à égaler voire dépasser le taux de 50 %, ce qui leur attribue un pouvoir de contrôle effectif sur la gestion des affaires.

On peut reconnaître à cette loi 72-38 le mérite d'avoir développé les activités exportatrices. Par sa contribution à l'industrialisation du pays, elle a modifié la structure de la production et de l'exportation. En effet, les exportations tunisiennes, avant l'entrée en vigueur de cette loi, portaient sur les produits de type primaire rattachés aux secteurs agricole et minier.

16 L'attrait effectué par cette loi sur les investissements à l'exportation réside dans divers avantages et surtout dans les garanties en faveur des entrepreneurs étrangers (rapatriement des bénéfices et meilleure protection contre les risques éventuels).

La recherche de nouvelles localisations des investissements est une conséquence de la crise ; la Tunisie a attiré des capitaux en provenance des pays occidentaux dont l'économie est rongée par ce phénomène de rupture de la croissance normale.

Cela apparaît d'autant plus évident que l'on constate la réalisation de projets textiles relevant des activités aujourd'hui fragiles voire en disparition en Europe, et ce, en raison de l'incapacité de compression des coûts. L'on assiste aussi à un transfert des activités vers les pays en développement offrant le plus d'avantages possibles permettant aux "entreprises émigrantes" d'éviter la baisse de leur taux de profit habituel.

Le redéploiement industriel qui en résulte ne peut correspondre à l'esprit de coopération nettement précisé dans l'accord de 1976 notamment. C'est un redéploiement précisément forcé ; l'entreprise installée dans les pays en développement s'attache d'abord à sa survie et sa prospérité sur un territoire dont les autorités l'accueillent avec des avantages lui permettant de maintenir sa rentabilité, objectif majeur de l'entrepreneur capitaliste.



17

photo Abdallah GABSI.

*SOTUCO, l'une des plus importantes usines de textile
du GOUVERNORAT de NABEUL (commune de GROMBALIA).*

LA COOPERATION COMMERCIALE

TUNISIE - CEE

La CEE, en tant qu'entité économique, est dans la plus part des domaines, un partenaire de premier plan pour la Tunisie comme pour les autres pays du Maghreb.

La CEE est pour la Tunisie, le premier client (ses importations en provenance de la Tunisie s'élevaient en 1980 à 1 098 032 milliers d'ECUS) et le premier fournisseur (ses exportations vers la Tunisie s'élevaient pour l'année 1980 à 1 541 313 milliers d'ECUS).

Dans ses échanges avec la Tunisie, la CEE bénéficie d'un excédent de 443 281 milliers d'ECUS. Cette situation excédentaire concerne tous les pays membres de cette organisation à l'exception de l'Italie et des Pays-Bas, qui pour 1980 par exemple, enregistraient respectivement un déficit de 66 632 milliers d'ECUS et 5 083 milliers d'ECUS envers la Tunisie (voir tableau III).

TABLEAU III : RAPPORT IMPORTATIONS / EXPORTATIONS C.E.E. - TUNISIE

Année : 1980 UNITES : en milliers d'ECUS
en pourcentage

A partir du Rapport d'Activités de la "CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ARABE"

	TOTAL EUROPE 9	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE LUXEMBOURG	ROYAUME-UNI	IRLANDE	DANEMARK
EXPORT CEE	1 541 313	268 460	673 594	379 276	63 329	72 268	49 868	25 179	5 339
IMPORT CEE	1 098 032	226 208	281 206	445 908	68 412	50 992	17 527	3 739	4 110
SOLDE :									
- EXCEDENT	443 281	42 252	392 388			25 346	32 341	21 440	1 229
- DEFICIT				-66 632	- 5 083				
TAUX DE COUVERTURE									
(IMPORT/ EXPORT) %	71	84	41	117	108	66	35	14	76

L'analyse de la structure des importations et des exportations par groupe de produits et par produit, permet d'expliquer ce déficit par l'importance de la part des exportations d'huile d'olives et de pétrole vers ce pays qui est le premier client et le second fournisseur de la Tunisie. - voir tableaux IV et V -.

A part les matières premières et les produits chimiques, pour lesquels la C.E.E. enregistre un déficit vis-à-vis de la Tunisie, soit, respectivement 284 378 milliers d'ECUS et 91 264 milliers d'ECUS ; la communauté enregistre, pour l'ensemble des produits, un excédent que l'on a évalué à 443 281 milliers d'ECUS. Il s'agit de l'excédent net correspondant à un excédent brut de 798 463 milliers d'ECUS, représentant 212 % par rapport au déficit.

19

TUNISIE-FRANCE

La France compte parmi les partenaires traditionnels de la Tunisie. Elle est le premier fournisseur et le second client de notre pays. Ses exportations totales vers la Tunisie et ses importations en provenance de celle-ci s'élèvent pour 1980, par exemple, respectivement à 673 594 milliers d'ECUS et à 281 206 milliers d'ECUS représentant 88 % de l'excédent total favorable à la CEE dans ses échanges avec la Tunisie. - voir tableau VI -

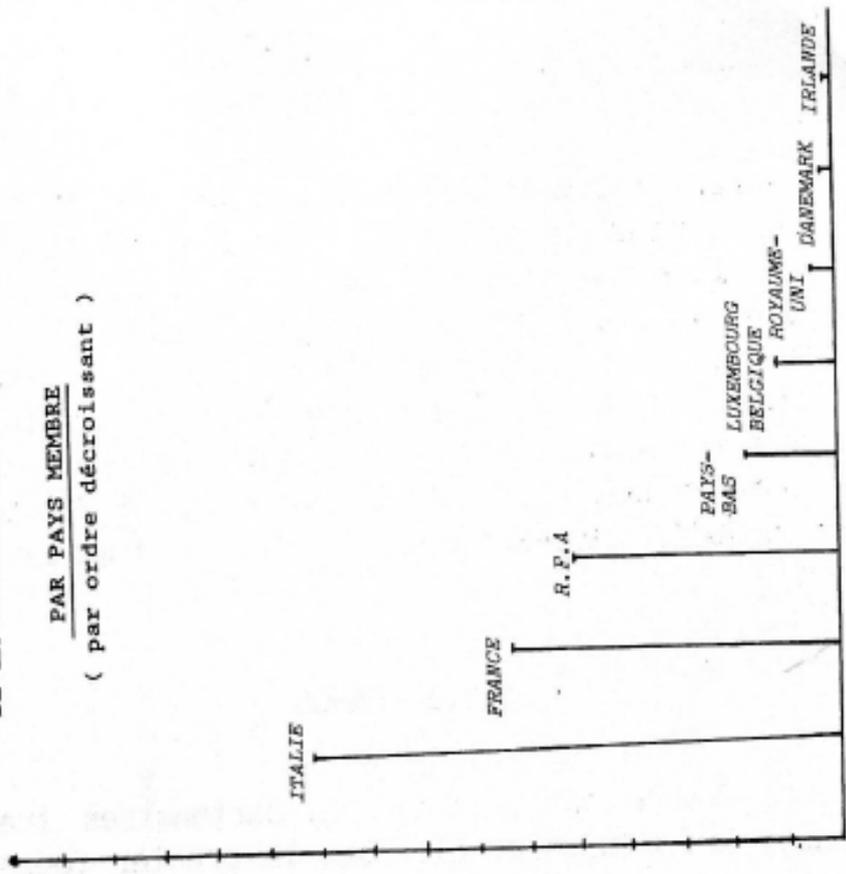
C'est en 1981 que l'on enregistrait un accroissement spectaculaire des exportations françaises en produits agro-alimentaires à destination de la Tunisie. Elles ont particulièrement doublé par rapport à celles de 1981 alors que les importations françaises en provenance de la Tunisie se sont accrues de 46 % (voir tableau VII).

Cela se traduit d'ailleurs par la baisse notable du taux de couverture : de 58,7 % en 1980, c'est passé à 40,6 % en 1981.

Pour 1983, la Tunisie a réussi à diminuer son déficit envers la France de 15,5 % par rapport à 1982 : le taux de couverture est passé de 66,1 % à 68,9 % - voir Tableau VII -

IMPORTATIONS TOTALES DE LA CEE EN PROVENANCE DE LA TUNISIE POUR L'ANNEE 1980

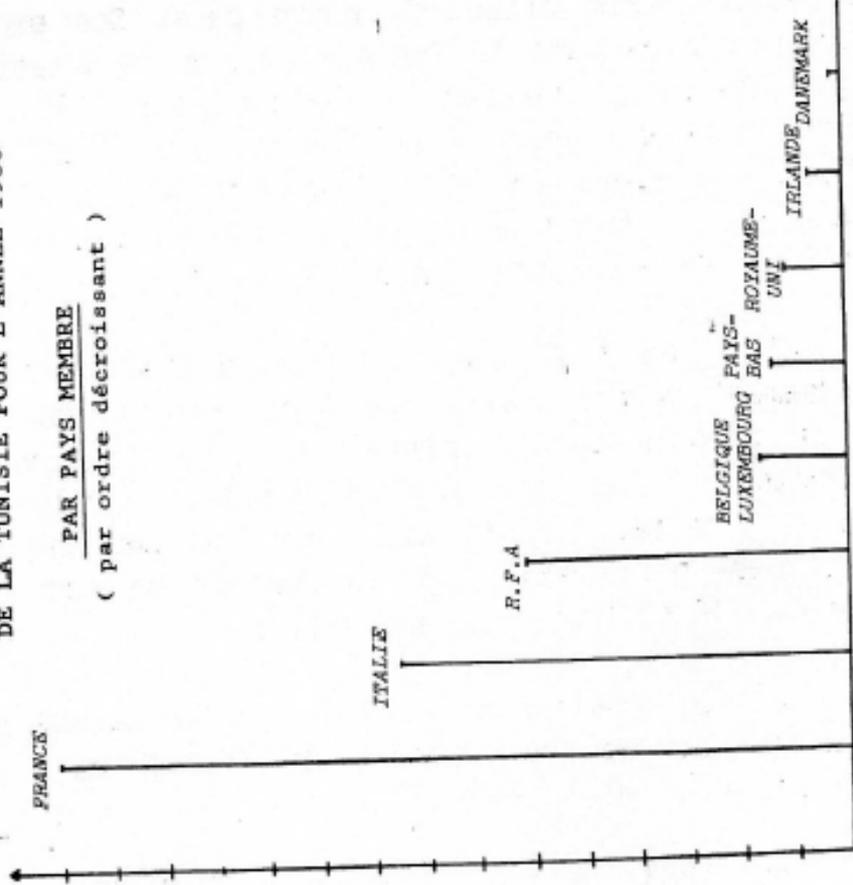
PAR PAYS MEMBRE
(par ordre décroissant)



UNE UNITE = 44590,8 MILLIERS D'ECUS

EXPORTATIONS TOTALES DE LA CEE A DESTINATION DE LA TUNISIE POUR L'ANNEE 1980

PAR PAYS MEMBRE
(par ordre décroissant)



UNE UNITE = 44590,8 MILLIERS D'ECUS

TABLEAU IV

BILAN C.E.E. - TUNISIE POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS

(en milliers d'ECUS)

A partir du Rapport d'Activités de La Chambre de Commerce Franco-Arabe

PRODUITS	IMPORT CEE	EXPORT CEE	EXCEDENT CONNU	DEFICIT CONNU
Alimentation, boissons,* tabacs	63 830	142 648	78 818	
Produits énergétiques	388 791	104 413		284 378
Matières premières	135 908	44 644		91 264
Produits chimiques	123 721	150 694	26 973	
Machines et matériel de transport	29 761	540 369	510 608	
Autres produits manufacturés	351 517	523 581	182 064	
Echange global	1 098 032	1 541 313	443 281	

* Voir pour ce groupe de produits la structure géographique des échanges CEE Tunisie ainsi que la situation de la Tunisie envers chacun des pays membres de cette organisation régionale (voir tableau V).

Pour tout le groupe "produits alimentaires ; boissons tabacs", la France dégage un excédent qu'elle a réussi à maintenir pour ses échanges agro-alimentaires tout au long de la période 1980 à 1983 et même actuellement (voir tableau VII)

Comme pour la C.E.E., la France, principal fondateur de cette organisation, enregistre également pour l'ensemble des produits, à part, bien entendu, les produits énergétiques avec un déficit de 17 845 milliers d'ECUS, et les matières premières avec un déficit de 22 585 milliers d'ECUS, un excédent net de 392 388 milliers d'ECUS.

TABLEAU V : PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABACS
 DETERMINATION DU TAUX DE COUVERTURE POUR LES ETATS DE LA C.E.E.

POUR C.E.E. - TUNISIE

ANNEE : 1980 UNITES : en milliers d'ECUS
 en pourcentage

A Partir du Rapport d'Activités 1981 "CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ARABE"

	TOTAL EUROPE	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE LUXEMBOURG	ROYAUME UNI	IRLANDE	DANEMARK
EXPORT CEE (%)	142 648 100	7 101 5	61 644 43,5	6 644 4,5	13 304 9,5	15 681 11	11 662 8	24 959 17,5	1 380 1
IMPORT CEE (%)	63 830 100	3 463 5,5	40 099 63	16 123 25	60 0,1	3 909 6	172 0,3	4 *	* *
EXCEDENT	+ 78 818	+ 3 638	+ 21 818		+ 13 244	+ 11 772	+ 11 490	+ 24 955	+ 1 350
DEFICIT				- 9 479					
TAUX DE COUVERTURE (IMPORT/EXPORT) %	44,7	48,8	64,7	242,7	0,5	25	1,5	0,02	*

TABLEAU VI

S Y N T H E S E

BILAN DU COMMERCE FRANCE - TUNISIE

(en milliers d'ECUS)

A partir du rapport d'activités de la Chambre de Commerce
Franco-Arabe - 1980 -

	<u>IMPORT</u>	<u>EXPORT</u>	<u>EXCEDENT</u>	<u>DEFICIT</u>	
Alimentaires, boissons, tabacs*	40 099	61 917	21 818		
Produits énergétiques**	23 478	5 633		17 845	23
Matière première	52 671	30 084		22 587	
Produits chimiques	43 800	86 828	43 028		
Machines et matériel de transport	10 418	257 513	247 095		
Autres produits manufacturés	110 655	229 874	119 219		
Ensemble des produits	281 206	673 594	392 388		

* Voir structure des exportations françaises des produits agro-alimentaires à destination de la Tunisie (tableau VIII).

** Voir structure des importations et des exportations françaises des produits énergétiques France Tunisie 1984 tableau IX).

Elle exporte vers la Tunisie des céréales, viandes et abats, et même du sucre et sucreries(1) - voir Tableau VIII -

L'évolution démographique (forte natalité) à laquelle vient s'ajouter l'accueil de grand nombre de touristes (2) originaires essentiellement des pays de l'Europe Communautaire, explique partiellement l'accroissement de la demande tunisienne auprès de l'étranger, demande que les pouvoirs publics cherchent à contenir par la mise en application d'un programme important de développement agricole.

(1) La Tunisie est producteur et exportateur de sucre vers la Lybie notamment.

(2) voir la note page suivante

TABLEAU VII

EVOLUTION DES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES ENTRE
LA FRANCE ET LA TUNISIE

PERIODE 1980-1983

en milliers de dinars

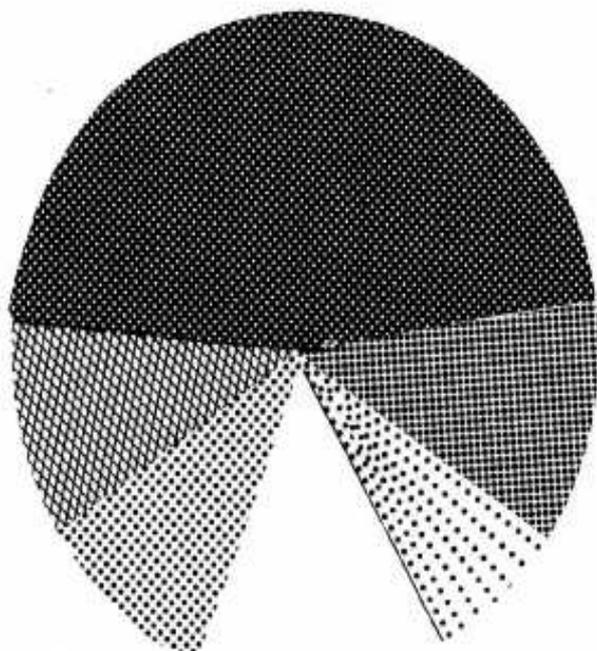
	1980	1981	1982	1983*	EVOLUTION 1982/83 EN %
Exportations françaises	38 286	78 816	51 369	47 300	- 7,9
Importations françaises	22 480	32 804	33 964	32 600	- 4
Solde pour la Tunisie	15 806	-46 012	-17 405	-14 700	- 15,5
Taux de couverture en %	58,7	40,6	66,1	68,9	

* estimations

Source : Institut National de la Statistique (I.N.S.) - TUNIS -

(2) 1 602 054 en 1980, en 1983 quatre pays de la CEE retiennent à eux seuls près de 70 % des unités, soit 30 % pour la France, 26 % pour la RFA, 9 % pour le Royaume Uni et 3,5 % pour l'Italie.

STRUCTURE DES EXPORTATIONS FRANCAISES A DESTINATION
DE LA TUNISIE
" PRODUITS AGRO - ALIMENTAIRES "



25

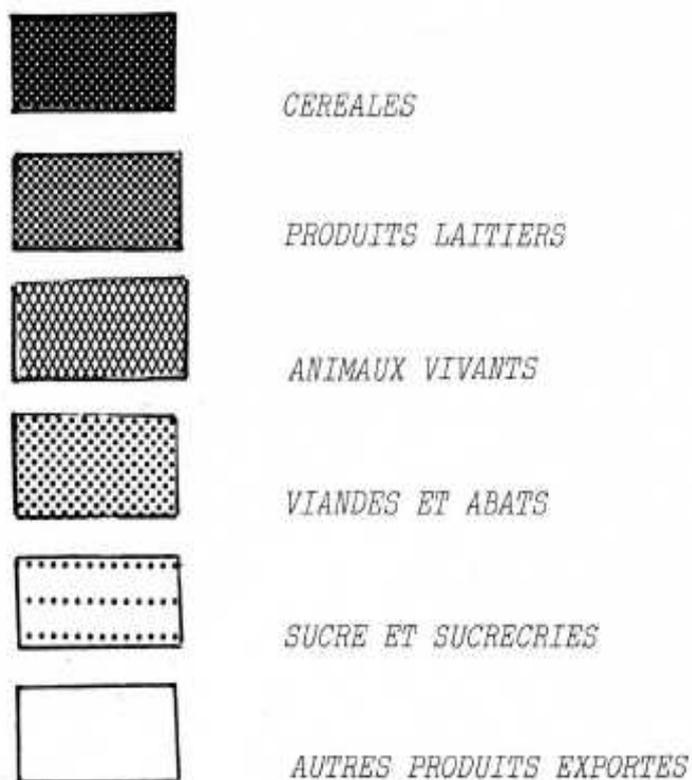


TABLEAU VIII

PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

STRUCTURE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES A DESTINATION
DE LA TUNISIE

<u>PRODUITS</u>	<u>VALEUR en millions de FF</u>	<u>%</u>
Céréales	222,2	46,8
Produits laitiers	74,3	12,2
Animaux vivants	66,7	11
Viandes et abats	62,3	10,2
Sucre et sucreries	<u>48,6</u>	<u>7,8</u>
TOTAL DES 5 GROUPES DE PRODUITS	474,1	78
Autres produits exportés	<u>133,7</u>	<u>22</u>
TOTAL	607,8	100

A partir de "MAGHREB SELECTION" - N°348 du 10 octobre 1984 -

TAUX DE COUVERTURE :

Importations françaises en provenance de Tunisie	528,9	= $\frac{528,9}{607,8}$ = 87 %
Exportations françaises à destination de la Tunisie	607,8	

Pierre VELLAS propose dans "Le Monde" du 10 novembre 1978, pour lutter contre l'insuffisance alimentaire de "créer ou développer dans les pays du tiers monde, des entreprises de production et de transformation, jusqu'au stade le plus élaboré, sous forme de sociétés conjointes dans lesquelles la partie "pays industrialisés" (minoritaires) apporte technologie, moyens financiers et circuits de distribution, et la partie "tiers monde" (majoritaire) ses ressources naturelles et sa main d'oeuvre".

C'est à partir de 1974 que l'on a assisté à un dépassement de devises provenant de l'exportation du pétrole et de ses dérivés.

Jusqu'à cette date, le tourisme constituait la première source de devises.

L'analyse des échanges de pétrole et produits énergétiques permet de constater une situation d'excédent favorable à la Tunisie - voir Tableau IX - Le développement des raffineries de pétrole dans notre pays permettrait certainement d'améliorer cet apport. Toutefois, des projets aussi importants méritent au préalable une analyse approfondie d'autant plus que les réserves pétrolières tunisiennes semblent très limitées et que la Tunisie doit déjà repenser sa politique relative à l'amélioration de la balance des paiements.

27

L'AUTO-SUFFISANCE COMMUNAUTAIRE ELARGIE

A D'AUTRES PRODUITS

L'effort poursuivi pour le développement agricole a guidé l'Europe de dix vers une situation d'auto-suffisance ou même d'excédent pour certaines productions agricoles et alimentaires. Avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal - pays à vocation agricole - cette situation se modifiera. Si à dix, l'Europe est déjà excédentaire pour certaines céréales, le sucre, les produits d'élevage, le vin et quelques produits oléagineux, à douze, elle connaîtra l'auto-suffisance pour bon nombre de produits tels que les agrumes, fruits, légumes frais transformés. - voir tableaux X et XI -

Face à cette situation européenne, la Tunisie comme d'ailleurs d'autres pays du Sud Méditerranéen, voit son déficit pour certains produits (sucre, céréales, viande et produits d'élevage), s'accroître vis-à-vis de la CEE.

Pour les années 1981-1984, le déficit pour les produits de base apparaît notable. En effet, la production nationale n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la population à laquelle viennent s'ajouter les touristes accueillis chaque année et

TABLEAU IX

PETROLE ET PRODUITS ENERGETIQUES :

FRANCE - TUNISIE - 1984

(en millions de Francs)

	IMPORTATIONS FRANCAISES	EXPORTATIONS FRANCAISES
Pétrole brut	1 300,1	
Gaz naturel		0,008
Produits pétroliers raffinés		374,9
	<hr/>	<hr/>
	1 300,1	374,908

DEFICIT - 925,1

$$\frac{\text{IMPORTATIONS PRODUITS ENERGETIQUES}}{\text{IMPORTATIONS TOTALES}} = \frac{1\ 300,1}{3\ 680} = 35,32 \%$$

$$\frac{\text{EXPORTATIONS PRODUITS ENERGETIQUES}}{\text{EXPORTATIONS TOTALES}} = \frac{374,9}{6\ 612,7} = 5,67 \%$$

$$\text{TAUX DE COUVERTURE : } \frac{1\ 300}{374,9} = 346,75 \%$$

$$\text{TAUX DE COUVERTURE TOTAL : } \frac{3\ 380}{6\ 612,7} = 55,65 \%$$

A partir de MAGHREB DEVELOPPEMENT - Avril 1985 -

dont le nombre représente près de 20 % de cette population. Le recours aux fournisseurs étrangers devient par conséquent inévitable. Il en est ainsi pour le blé dur, le blé tendre, l'orge, le maïs, la viande, le beurre, le sucre blanc, le lait en poudre, le double concentré de tomate, la pomme de terre.

Pour l'ensemble de ces produits, la CEE se présente en fournisseur potentiel pour la Tunisie. Notons que par certains de ces produits, les pays du Sud, tels que le Maroc pour le double concentré de tomate, exportent vers les pays membres dont une partie est à nouveau exportée vers le Sud.

Ainsi propose-t-on d'encourager le développement entre les pays du Sud des échanges directs, c'est-à-dire sans passer par un pays du Nord, passage générateur de nouveaux frais rendant difficile la lutte contre le phénomène inflationniste.

29

** * **

En dépit de tous les discours favorables au maintien et à la consolidation des rapports Nord/Sud, ceux-ci demeurent malgré tout caractérisés par la domination du Nord sur le Sud. Cette domination se déduit de l'inégalité même des potentialités notamment technologiques et par conséquent de la nature des biens échangés.

Aussi les pays du Sud doivent-ils améliorer leur coopération dans tous les domaines, et ce pour atténuer autant que possible cette domination qui pèse sur eux. Pour ne donner qu'un seul exemple, les pays de la CEE ont conclu ensemble dans le cadre communautaire, les accords avec les trois pays du Maghreb, alors que ces derniers les ont signés à quelques jours d'intervalle seulement, mais séparément.

Si l'union fait vraiment la force, les pays du Maghreb n'ont-ils pas tout intérêt de passer outre les préoccupations internes et de s'unir lorsque des négociations sont à faire avec un tiers partenaire.

TABLEAU X *

SITUATION DES RIVES NORD ET SUD

POUR CERTAINS PRODUITS

RIVE NORD - SITUATION EXCEDENTAIRE POUR CERTAINS PRODUITS DONT LES SUIVANTS :	
Céréales	: 20 à 25 millions de tonnes
Sucre	: 3 à 4 millions de tonnes
Viande	: 800 000 tonnes de viande bovine
Poudre de lait	: 450 000 tonnes
Beurre	: 350 000 tonnes
RIVE SUD - SITUATION DIFICITAIRE POUR LES PRODUITS SUIVANTS :	
Céréales	: 14 à 15 millions de tonnes
Sucre	: 2 millions de tonnes
Viande	: 300 à 350 000 tonnes
Poudre de lait	: 100 à 150 000 tonnes
Beurre	: + 100 000 tonnes

Source : note diffusée par le réseau stratégies alimentaires, stratégies paysannes, note N°6, les pays du sud de la Méditerranée et l'Europe des 12 - Laurence TUBIANA - INRA Montpellier, Economie Internationale Journée d'Etude, 10-11-12 juin 1985, PARIS.

TABLEAU XI

SUPERIORITE DU NORD EN PRODUITS ALIMENTAIRES

RIVE NORD			
RIVE SUD			
Céréales	$\frac{22,5^{**}}{14,5} \times 100$	=	155
Sucre	$\frac{3,5^{**}}{2} \times 100$	=	175
Viande	$\frac{800\ 000}{325\ 000^{**}} \times 100$	=	246
Poudre de lait	$\frac{450\ 000}{125\ 000^{**}} \times 100$	=	360
Beure	$\frac{350\ 000}{100\ 000} \times 100$	=	350

* A partir des données du Tableau N°X.

** Il s'agit de la valeur moyenne ainsi calculée :

$$\frac{20 + 25}{2} = 22,5$$

$$\frac{3 + 4}{2} = 3,5$$

$$\frac{300\ 000 + 350\ 000}{2} = 325\ 000$$

$$\frac{100\ 000 + 150\ 000}{2} = 125\ 000$$

فاتح

البحر

SOMMAIRE
N° 6 PRINTEMPS 1986

EDITORIAL 1

SOUTENANCES ET RECHERCHES

- Echo d'une thèse par *M.A. BELLAGH* 4
- Les relations Nord-Sud : l'exemple de la Tunisie et la Communauté Economique Européenne de 1970 à 1985 par *A. GABSI* 6
- Du nouveau dans le domaine de la recherche sociolinguistique au Maroc par *Y.A. ELALAMY* 32
- Les femmes maghrébines à Lavelanet : situation et identité culturelle par *Fatima AYAT* 40
- Vous avez dit « Toxicomane maghrébin » ? sujet ou objet ? Symptôme ou ?... par *M.K. ABOUB* 54

ENTRETIEN ET RENCONTRE

Entretien avec Tahar BEN JELLOUN 66

LITTERATURE

- Le roman maghrébin et le concept de différence par *Ch. BONN* 74
- Cri de femme par *Kh. MOUZAIA* 85
- Les enfants des rues étroites de *A. SERHANE* 89
- Ma mère par *A. SERHANE* 93

BIBLIOTHEQUE DE LA REVUE

- D'une foi l'autre : les conversions à l'Islam en Occident par *M.O. BENJELLOUN* 97
- *Rabah BELAMRI : conteur et poète algérien* par *M.A. BELLAGH* 101

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire du mouvement national tunisien : problématique générale et éléments de recherche par *A. JDEY* 104

COMPTE RENDU

Colloque : Pratiques et recherches cliniques au Maghreb et en milieu maghrébin par *A. HARAKAT* 114

POESIE

Lèvres femellées de la liberté par *H. BOURAOUI*

إفانت ماجاريف

الجمعية الناكفة

SOMMAIRE
N° 6 PRINTEMPS 1986

EDITORIAL	1
SOUTENANCES ET RECHERCHES	
- Echo d'une thèse par <i>M.A. BELLAGH</i>	4
- Les relations Nord-Sud : l'exemple de la Tunisie et la Communauté Economique Européenne de 1970 à 1985 par <i>A. GABSI</i>	6
- Du nouveau dans le domaine de la recherche sociolinguistique au Maroc par <i>Y.A. ELALAMY</i>	32
- Les femmes maghrébines à Lavelanet : situation et identité culturelle par <i>Fatima AYAI</i>	40
- Vous avez dit « Toxicomane maghrébin » ? sujet ou objet? Symptôme ou?... par <i>M.K. ABOUB</i>	54
ENTRETIEN ET RENCONTRE	
Entretien avec Tahar BEN JELLOUN	66
LITTERATURE	
- Le roman maghrébin et le concept de différence par <i>Ch. BONN</i>	74
- Cri de femme par <i>Kh. MOUZAIA</i>	85
- Les enfants des rues étroites de <i>A. SERHANE</i>	89
- Ma mère par <i>A. SERHANE</i>	93
BIBLIOTHEQUE DE LA REVUE	
- D'une foi l'autre : les conversions à l'Islam en Occident par <i>M.O. BENJELLOUN</i>	97
- <i>Rabah BELAMRI</i> : conteur et poète algérien par <i>M.A. BELLAGH</i>	101
BIBLIOGRAPHIE	
L'histoire du mouvement national tunisien : problématique générale et éléments de recherche par <i>A. JDEY</i>	104
COMPTE RENDU	
Colloque : Pratiques et recherches cliniques au Maghreb et en milieu maghrébin par <i>A. HARAKAT</i>	114
POESIE	
Lèvres femellées de la liberté par <i>H. BOURAOUI</i>	

